

ACHAT D'UN LOGEMENT : QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

Le notaire peut soit rédiger le compromis, soit le relire.

Faites toujours vérifier votre compromis de vente par le notaire avant de signer quoi que ce soit ! Car le compromis de vente vaut vente !



Signature du compromis de vente

Vérifications en lien avec les vendeurs :

- ✓ Consultation du registre national
- ✓ Demande du titre de propriété
- ✓ Vérification que le vendeur n'est pas endetté
- ✓ Vérification hypothécaire (annulation de l'hypothèque du précédent propriétaire)
- ...

Formalités postérieures à l'acte

- ✓ L'enregistrement de l'acte
- ✓ La transaction hypothécaire
- ✓ La remise du titre de propriété

4 MOIS ± 50 RECHERCHES ADMINISTRATIVES

Offre d'achat

Protégez-vous en insérant des conditions suspensives dans votre offre.

Cela signifie que la vente ne se fait que si la condition que vous avez indiquée se réalise.

L'exemple le plus courant est la condition suspensive d'octroi du crédit.



Estimez vos frais d'acte en quelques clics grâce à nos simulateurs de calcul !

Vérifications relatives au bien immobilier

- ✓ Vérification des données cadastrales
- ✓ Demande d'informations sur le syndic (pour les appartements)
- ✓ Vérification du statut hypothécaire
- ✓ Inscription du bien au registre des gages
- ✓ Existe-t-il un droit de préemption sur la propriété ?
- ✓ Des panneaux photovoltaïques ?
- ✓ Le bien est-il loué ou donné en location ?
- ✓ Situé au sein d'une forêt ou d'une réserve naturelle ?
- ✓ Réservoir de mazout, PEB, analyse de l'assainissement du sol en ordre ?
- ✓ Demande d'informations urbanistiques
- ...

Vérifications en lien avec les acheteurs :

- ✓ Consultation du registre national
- ✓ Vérification du régime matrimonial des acheteurs
- ✓ Vérification du taux d'enregistrement applicable et des éventuelles mesures préférentielles auxquelles ont droit les acheteurs
- ✓ Obtention de l'accord de la banque concernant le crédit
- ✓ Vérification des dettes des acheteurs dans le cadre d'un crédit
- ...



Exécution de l'acte

Félicitations ! Vous êtes propriétaire !

Un acte notarié n'est pas un document tout fait, il faut des mois de recherche.